RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

numéro CM_250414_09

L'an deux mille-vingt cing, le guatorze avril,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le premier avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres		
en exercice	29	
présents	20	
exprimés	23	
vote		
pour	23	
contre	0	
abstention	0	

Présents:

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRES, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Ahmed KASSOUH, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSC, Fadilha BENAMMAR KOLY, Thibault DETRY, Claude LAATEB, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE.

Absents avec pouvoirs:

Isabelle PEDROS à David BOSC, Nathalie SYZ à Ludovic CROS, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, David DRUART à Didier KOEHLER, Christian RICARDO à Claude LAATEB, Joana SINEGRE à Magali STADLER.

Absentes:

Izia GOURMELON, Françoise CAUVY, Marie Pierre CAUMES.

Ne prend pas part au vote

Claude LAATEB, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE

OBJET: Attribution des subventions aux associations

CONSIDÉRANT que chaque année la Commune de Lodève soutient les associations dans leurs projets permettant de participer à la vie associative locale,

CONSIDÉRANT les attributions des subventions détaillées dans l'article 1, après étude des dossiers de demandes de subventions déposés auprès des services de la Commune,

Ouï l'exposé de Ali BENAMEUR et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ARTICLE 1 : APPROUVE la répartition des attributions des subventions aux associations suivante :

nom de l'association	
ASSOCIATION FRANÇAISE CONTRE LES MYOPATHIES (AFM) TÉLÉTHON	
AIKIDO LODÈVOIS	
AMIS DES HÔPITAUX	800
AMIS DES ORGUES	1 500
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE (ASA) MONTPELLIER MÉDITERRANÉE	4 000
BATIDA VIDA	600
CENTRE DE L'IMAGINAIRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (CIST)	
CERCLE OCCITAN	500
CHAMP DES POSSIBLES	1 750
CHANTONS ENSEMBLE	900
CHORALE DES QUATRE CŒURS	200
CENTRE PERMANENT D'INITIATIVE À L'ENVIRONNEMENT (CPIE) DES CAUSSES MÉRIDIONAUX	

COMPAGNIE DU GRIFFE	200
COMPAGNIE DES JEUX	1 000
COMPAGNIE DES PETITES CHIPIES	300
FRANCE ALZHEIMER	500
GALERIE FLEURY	1 500
GÉNÉALOGIQUE LODÈVOIS	500
GRAND'DIRE ENSEMBLE	2 000
ÎLOT VERT DE LA SOULONDRE	300
LAINE AUX AIGUILLES	500
LODÈVOIS LARZAC FUTSAL	5 000
ŒUVRE D'EAU	1 000
OUSTALITÉ	750
PAYSARBRE	4 000
POTENTIEL JEUNES	800
RADIO LODÈVE	5 200
RADIOLENGADOC SON E RESSON OCCITAN	500
RANDO LUTEVA	300
RAT PACK TRIATHLON	200
RUGBY CLUB OLYMPIQUE (RCO) DU SALAGOU COEUR D'HÉRAULT	9 000
RÉVEIL LODÈVOIS	7 000
SECOURS CATHOLIQUE	750
TERRE CONTACT	1 000
TERRE EN PARTAGE	4 000
TÊT'EN L'AIR	900
TI'FILOU	2 000
TWIRLING BÂTON	5 000
VÉLO CLUB LODÈVOIS	2 000

- ARTICLE 2: AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- ARTICLE 3: IMPUTE les dépenses correspondantes au budget principal, chapitre 65, article 6574,
- ARTICLE 4 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture 34-213401425-20250414-lmc117123-DE-1-1 Date de télétransmission : 15/04/25 Date de publication : 18/04/2025 Date de notification aux tiers : Moyen de notifications aux tiers :

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq Le Maire, Gaëlle LEVEQUE

